

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Design d'intérieur (NTA.05)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

à l'Académie internationale du design

Décembre 1998

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme *Design d'intérieur* (nta.05) conduisant à l'attestation d'études collégiales (aec) à l'Académie internationale du design s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de programmes d'aec offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation de l'Académie internationale du design a été reçu le 29 avril 1998. Un comité de spécialistes, présidé par un commissaire, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement le 10 juin 1998². À cette occasion, il a rencontré la direction de l'établissement, y compris la personne responsable du programme, des professeurs³ et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques de l'Académie internationale du design et du programme évalué. Il présente ensuite brièvement le processus d'autoévaluation réalisé par l'établissement. Il expose enfin les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite à l'Académie. Ces conclusions touchent successivement chacun des critères retenus pour cette évaluation : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (aec)*, Québec, mars 1997, 23 p.
 2. Présidé par un commissaire, Monsieur Louis Roy, le comité visiteur était composé de Madame Lyne Côté, designer d'intérieur, Côté Conseil, de Madame Michèle Légaré, professeure en design d'intérieur au Collège de l'Assomption et de Monsieur Jacques Lemire, consultant en éducation. Monsieur Claude Marchand, agent de recherche à la Commission, agissait comme secrétaire du comité.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

Incorporée en 1981 et détentrice d'un permis d'enseignement depuis 1987, l'Académie internationale du design offre six programmes conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (aec) : Design de mode (180 étudiants à la session de janvier 1998), Design d'intérieur (200 étudiants), Marketing de la mode (55 étudiants), Infographie en édition et imprimerie (210 étudiants), Design multimédia digital (depuis mai 1998) et Design publicitaire (prévu pour septembre 1998). Au total, environ 650 étudiants, dont 70 % de langue française, fréquentent l'Académie qui est située à Montréal.

Depuis avril 1998, tous les programmes sont dispensés sur une période de douze mois plutôt que seize, comme cela se faisait auparavant. Ils sont offerts en français et en anglais selon la demande et se donnent de façon intensive, en trois sessions ou étapes de quinze semaines chacune.

L'équipe professorale de l'Académie comprend environ une centaine de professeurs qui sont tous des chargés de cours provenant habituellement du milieu de travail relié au programme dans lequel ils enseignent. La structure organisationnelle comprend notamment les services éducatifs, un département de l'aide financière et de la gestion budgétaire, un département de l'informatique et un service de placement. Sur le plan pédagogique, on retrouve une directrice des études et un coordonnateur par programme. Cette structure se veut au service de la recherche constante de l'excellence et du succès des apprentissages. En relation étroite avec les industries de la mode et du design, l'Académie vise à offrir une formation à la fine pointe dans ces secteurs.

Le programme

Le programme d'aec en *Design d'intérieur* (nta. 05) a succédé au programme de *Techniques d'aménagement d'intérieurs* (900.67) implanté depuis 1989. Il vise l'acquisition de compétences techniques (dessin, matériaux et finis, éclairage, design et fabrication de mobilier), conceptuelles (plan et espace et design d'intérieur), artistiques (couleur, rendu et présentation), informatiques (dessin assisté par ordinateur) et des compétences liées à la culture artistique (esthétique, histoire de l'art, style et décoration). S'adressant à une clientèle principalement à la recherche d'une formation intensive et de courte durée, le programme accueille des étudiants provenant en majorité du milieu

du travail. Entre 25 et 30 professeurs sont affectés au programme selon le nombre d'étudiants inscrits. Le nombre maximal d'étudiants par classe est de 20. La cohorte évaluée rassemble 200 étudiants qui suivent une formation de 1485 heures (46.66 unités), échelonnée sur 16 mois, divisée en quatre sessions consécutives de quinze semaines chacune et comportant entre 24 et 26 heures de cours par semaine.

Pour la session débutant en mai 1998, le programme a été modifié et restructuré en une formation comportant 1155 heures (38.66 unités) s'échelonnant sur douze mois. Trois cours relatifs aux compétences artistiques et culturelles sont offerts en option aux étudiants qui souhaitent s'inscrire à l'examen de la Société des designers intérieurs du Québec (sdiq). Au moment de la visite de la Commission, l'Académie travaillait à une nouvelle révision de son programme. Le programme révisé, qu'elle espère offrir en 1999, répondrait davantage aux critères de la sdiq.

Plusieurs facteurs ont amené l'Académie à rajuster le programme, notamment l'évolution des exigences des employeurs, les restrictions de l'aide financière accordée aux étudiants, les nouvelles politiques de reconnaissance qui accréditent les diplômés en particulier celles de la sdiq, l'ouverture d'un cours universitaire en design d'intérieur. L'établissement continuera à apporter les ajustements nécessaires, le cas échéant, pour maintenir notamment la pertinence du programme et il a l'intention d'évaluer plus en profondeur le nouveau programme quand les diplômés auront travaillé un certain temps en industrie.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

La démarche d'autoévaluation a été prise en charge par la directrice des études qui a reçu la collaboration étroite du coordonnateur du programme et de quatre professeurs qui enseignent dans le programme depuis quelques années tout en exerçant leur profession de designers. Un consultant externe a assisté l'équipe institutionnelle, notamment dans la conception et le traitement des instruments de collecte des données. La Commission estime que l'Académie aurait avantage, dans ses futures évaluations, à étendre la participation à l'ensemble des professeurs du programme concerné.

L'Académie a consulté les finissants, les diplômés et les employeurs au moyen d'un questionnaire abondant, pour les premiers, de multiples aspects de leur formation (pertinence, cohérence, méthodes pédagogiques et encadrement, charge de travail, ressources, atteinte des compétences) et, pour les deux derniers, la maîtrise des compétences recherchées. Plutôt générale, l'analyse de ces données n'a pas exploité plusieurs aspects des sujets abordés avec les différents interlocuteurs. La Commission estime notamment qu'une exploitation plus exhaustive du questionnaire transmis aux finissants aurait permis de dégager des constatations plus complètes et précises sur plusieurs éléments évalués. Elle considère par ailleurs que la visite a permis de compléter un bon nombre d'aspects du rapport d'autoévaluation.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions ou des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes des étudiants.

Les liens avec le marché du travail sont assurés principalement par le service de placement et surtout par les professeurs qui travaillent dans leur domaine d'enseignement. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau programme, l'Académie a créé un groupe témoin de quelques employeurs. Ces moyens ont permis de redéfinir le programme non seulement en fonction des besoins et attentes des employeurs mais également en tenant compte du nouveau programme de baccalauréat universitaire dans le secteur et des exigences d'organismes telle la sdiq.

Le rapport d'autoévaluation mentionne un taux de placement qui se situe à environ 90 % six mois après la fin de chaque année complète pour l'ensemble des étudiants diplômés pendant cette période. La Commission note que le service de placement est accessible aux étudiants durant toute leur carrière.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des cours à la réalisation des objectifs du programme; l'articulation et la séquence des cours; la charge de travail exigée des étudiants.

Le programme évalué comporte un ensemble assez étendu couvrant les champs de compétences suivants : compétences techniques (une dizaine de cours), compétences conceptuelles en design (six cours), compétences artistiques (quatre cours), compétences informatiques (trois cours), compétences liées à la culture artistique (trois cours). L'Académie a reconnu que malgré le nombre élevé de cours et d'heures de formation (1485 heures), l'atteinte de ces compétences était inégale et difficile dans le cadre d'un programme d'aec donné d'une manière intensive. En allégeant le programme (ramené à 1155 heures), l'établissement a concentré la formation sur l'atteinte des compétences techniques et conceptuelles de base et il a placé en option quelques cours relatifs aux compétences artistiques et culturelles. La Commission estime que ce resserrement constitue un bon choix dans la mesure où les cours contribuent étroitement à la réalisation d'un nouveau profil du diplômé axé sur la maîtrise de compétences techniques dans le domaine.

Les professeurs et les étudiants reconnaissent par ailleurs que l'informatique, par exemple l'utilisation du logiciel Autocad, n'est pas assez intégrée dans les cours qui pourraient s'y prêter. Au delà des progrès réalisés dans le nouveau programme, la Commission considère, comme l'Académie, que les activités d'apprentissage devraient favoriser une meilleure atteinte des compétences informati-

ques. Elle **suggère** en conséquence d'intégrer plus d'activités d'apprentissage comportant de l'informatique dans les cours et de les relier aux autres activités pertinentes à leur utilisation.

Le logigramme présente une séquence progressive des cours favorisant l'acquisition des concepts et notions de base, leur application dans des travaux pratiques et leur intégration dans la réalisation de projets plus complexes d'aménagement d'intérieurs. La Commission note le souci d'assurer des liens entre les cours en confiant, par exemple, à un même professeur deux cours successifs dans une matière spécifique.

La charge de travail du programme évalué était généralement élevée. Connues des étudiants à leur arrivée, ces exigences étaient acceptées. L'Académie a profité de la refonte du programme pour mieux équilibrer la charge de travail entre les cours, pour l'alléger dans certains cours et pour en concentrer une bonne partie dans les cours visant l'atteinte des compétences techniques.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des étudiants; la disponibilité des professeurs.

Très appréciées des étudiants, les méthodes pédagogiques sont axées sur l'application des concepts et notions par des exemples tirés de la pratique en entreprise. Elles sont adaptées aux caractéristiques des étudiants et elles respectent leur rythme d'apprentissage. De plus, lors des périodes d'atelier, les professeurs pratiquent un enseignement individualisé permettant d'évaluer la compréhension et l'assimilation des notions par chaque étudiant et de les aider au besoin.

Une aide personnalisée, sous forme de tutorat, est disponible pour les étudiants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage en première session. Ce soutien semble toutefois utilisé en particulier par les étudiants qui débutent leur programme en retard. La Commission estime que l'accessibilité large offerte par l'établissement exige en contrepartie de donner aux étudiants toutes les chances de réussite. L'Académie a récemment engagé un conseiller à l'aide pédagogique. La Commission lui **suggère** de donner suite à son intention de confier à ce conseiller le mandat d'analyser les difficultés

d'apprentissage des étudiants et de mettre en place, le cas échéant, les mesures de soutien appropriées.

L'Académie s'assure, dans leur contrat d'engagement, d'une certaine disponibilité des professeurs. Les étudiants sont très satisfaits de la disponibilité offerte par ces derniers, notamment avant et après leur prestation de cours.

L'adéquation des ressources

Quatre sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; le nombre et les qualifications du personnel professionnel et technique; les procédures ou les mesures prises pour l'évaluation et le perfectionnement des professeurs; les ressources matérielles affectées au programme.

Les étudiants reconnaissent d'emblée que leurs professeurs sont dévoués et qu'ils possèdent les compétences appropriées, en particulier dans leur discipline. Plus de 75 % ont une formation universitaire, dont cinq détiennent une maîtrise dans leur domaine d'enseignement. Selon leurs conditions d'embauche, ils doivent obligatoirement travailler dans leur domaine. Tous les professeurs possèdent également une expérience de travail en enseignement. Plus de 70 % enseignent à l'Académie depuis au moins trois ans, assurant ainsi un noyau stable rassemblant une bonne équipe de formateurs.

Les professeurs sont évalués par les étudiants à la fin de chaque cours; les nouveaux professeurs le sont également à la mi-session. Les résultats sont transmis à chacun ainsi qu'au coordonnateur du programme qui intervient auprès du professeur, le cas échéant. Les professeurs et les étudiants sont satisfaits de cette procédure d'évaluation qui permet d'apporter au besoin un support au professeur tout en contribuant à assurer la qualité de l'enseignement.

L'Académie n'a pas de politique de perfectionnement. Si ce dernier apparaît moins utile pour l'aspect disciplinaire, quelques activités de perfectionnement pédagogique pourraient s'avérer utiles, voire nécessaires. Quelques professeurs se sont montrés d'ailleurs intéressés à suivre des activités sur mesure. La Commission *suggère* à l'Académie d'identifier avec les professeurs les besoins de perfectionnement et d'organiser les activités appropriées. De telles activités contribueraient à maintenir leur sentiment d'appartenance envers l'établissement.

Les ressources matérielles sont appropriées et accessibles. Les locaux de classe, les locaux de dessin, la médiathèque, la salle d'échantillons et le laboratoire d'informatique sont largement accessibles et adéquats. La Commission souligne en particulier la qualité des équipements informatiques (appareils et logiciels) et la disposition ergonomique du laboratoire qui favorise l'enseignement et le travail en équipe. Elle invite l'Académie à donner suite à son intention d'acquérir un traceur à plan plus performant et de mettre son parc informatique en réseau.

La documentation disponible pour consultation par les étudiants à la médiathèque s'avère parfois insuffisante. La Commission **suggère** en conséquence à l'Académie d'améliorer cette documentation et d'utiliser davantage les ntic, par exemple le réseau Internet.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; la capacité des modes et instruments d'évaluation à vérifier l'atteinte des objectifs des cours et du programme; les taux de réussite des cours; les taux de diplomation.

Le recrutement des étudiants repose essentiellement sur les annonces publicitaires dans différents médias : affiches dans les transports publics, télévision, journaux, revues spécialisées. L'Académie applique les exigences ministérielles d'admission dans les aec, assorties au besoin d'une reconnaissance des acquis. Le mécanisme de sélection comporte une analyse du dossier scolaire ainsi qu'une entrevue et une lettre explicative de l'étudiant démontrant sa motivation à s'inscrire au programme et sa compréhension de la langue d'enseignement. L'Académie admet que l'application de ces critères pourrait être plus rigoureuse. La Commission l'invite à donner suite à son intention à cet égard.

Le coordonnateur du programme s'assure que chaque professeur respecte son plan de cours. Cette vérification ne garantit pas toutefois une application uniforme des articles de la piea dans tous les plans de cours. De même, l'établissement n'est pas assuré de l'utilisation par les professeurs de grilles de correction. La Commission **suggère** en conséquence de s'assurer d'une application plus rigoureuse et uniforme de la piea.

Dans les deux cours qu'elle a évalués plus en profondeur, *Plan et espace I et II* et *Design d'intérieur V*, la Commission estime que les plans de cours sont complets et que les modes et instruments d'évaluation sont appropriés pour mesurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage visés. Elle invite l'Académie à préciser davantage la pondération accordée à chacun des critères d'évaluation dans les fiches d'évaluation pour le cours *Plan et espace I et II*.

Le taux de réussite des cours est inégal. Il est particulièrement faible dans les cours comportant des mathématiques ou des notions théoriques, surtout chez les étudiants allophones en première session. L'Académie attribue cette faiblesse aux abandons et aux difficultés de maîtrise de la langue d'enseignement. Le taux de diplomation à l'intérieur de la durée prévue est très faible (de 0 à 5 %) et le demeure après une période d'observation de 24 mois (18 %). L'établissement avance quelques raisons pour expliquer cette faiblesse, notamment la nécessité pour plusieurs étudiants de travailler entre les sessions, la nécessité pour d'autres d'alléger chacune de leurs sessions et l'application plus large des critères d'admission qui a amené des étudiants ne maîtrisant pas la formation de base en

français ou en anglais de même que les habiletés nécessaires en dessin technique. La Commission estime qu'au delà des explications trouvées et des solutions apportées (restructuration du programme sur douze mois) ou envisagées (cours optionnels en langue d'enseignement et en dessin, application plus rigoureuse des critères d'admission), l'Académie doit remédier à cette faiblesse des taux de réussite et de diplomation.

La Commission recommande en conséquence d'analyser plus à fond les causes des échecs et de la faible persévérance dans le programme et de mettre en oeuvre les mesures appropriées pour améliorer la réussite des étudiants.

Elle considère que l'engagement d'un conseiller pédagogique est une initiative intéressante dans la mesure où son travail conduira à l'amélioration des actions d'aide à la réussite.

La gestion du programme

Le dernier critère permet de déterminer si les structures, le partage des responsabilités, la qualité des communications favorisent le fonctionnement intégré du programme; il permet également d'apprécier la qualité de l'information donnée aux étudiants sur le contenu et les exigences du programme.

La gestion pédagogique du programme est bien assumée par la Direction des études et par le coordonnateur du programme. Les relations avec les professeurs sont directes et franches et le bon climat de travail facilite la mise en oeuvre du programme. Les étudiants apprécient grandement la qualité des relations avec leurs professeurs. Les relations des services éducatifs avec les autres services, en particulier l'administration et les services de placement et d'aide financière, semblent plutôt faibles. La Commission **suggère** en conséquence de resserrer les liens entre les services éducatifs, l'administration et le service de placement.

Par ailleurs, les réunions pédagogiques, annuelle pour l'ensemble du corps professoral et à la fin de chaque session pour les professeurs du programme, semblent prendre davantage la forme de réunions informelles autour de quelques préoccupations communes. La Commission **suggère** que ces réunions soient mieux structurées et qu'elles véhiculent davantage des contenus et préoccupations à caractère pédagogique.

L'information transmise aux étudiants sur le programme et ses exigences est dans l'ensemble adéquate. Comme le programme vient d'être modifié, la Commission invite l'Académie à adapter

la publicité sur le programme afin de la rendre conforme aux objectifs et orientations du nouveau programme.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme conduisant à l'aec en *Design d'intérieur* à l'Académie internationale du design. Issus du milieu du travail, les professeurs contribuent largement à assurer la pertinence du programme. Ils forment une équipe compétente et dévouée qui applique des méthodes pédagogiques dynamiques et qui offre une disponibilité très appréciée des étudiants. La Commission souligne également la qualité des ressources matérielles notamment l'équipement informatique qui permet de dispenser une formation à la fine pointe des besoins et attentes des étudiants et des employeurs.

Des taux de réussite faibles dans plusieurs cours et surtout un taux de diplomation très faible ne rendent pas justice à la qualité de la mise en oeuvre du programme et ils ont amené en conséquence la Commission à formuler une recommandation. Cette situation exige en effet une analyse sérieuse des causes des échecs et abandons et l'application conséquente de mesures favorisant davantage la réussite des étudiants.

D'autres aspects du programme pourraient être améliorés. À cette fin, la Commission a suggéré des améliorations touchant l'intégration de l'informatique dans les cours, l'application de mesures de soutien pour les étudiants en difficultés d'apprentissage, l'organisation d'activités de perfectionnement pédagogique pour les professeurs intéressés, la documentation disponible à la médiathèque, l'application de la piea, l'établissement de liens plus serrés entre les services pédagogiques et les autres services, l'organisation de réunions pédagogiques plus structurées.

Les suites de l'évaluation

L'Académie exprime son accord avec les constations et les conclusions de ce rapport. Elle a réalisé, entrepris ou envisagé plusieurs actions en réponse à la recommandation, aux suggestions et aux commentaires de la Commission.

L'engagement d'un conseiller chargé d'analyser les causes des abandons et de mettre en oeuvre des actions destinées à améliorer la rétention des étudiants dans le programme devrait améliorer la situation de la réussite et de la diplomation qui a amené la Commission à formuler une recommandation.

L'acquisition de logiciels et les améliorations prévues aux équipements en 1999 permettront d'introduire plus d'activités d'apprentissage comportant de l'informatique dans les cours et d'élargir l'accès au réseau Internet. L'Académie a par ailleurs étendu à l'ensemble des étudiants l'aide personnalisée offerte sous forme de tutorat. Elle a amélioré l'application de la piea grâce à la rédaction d'un *Manuel de l'enseignant* qui en contient les principaux éléments et à une vérification plus étendue des plans de cours et des grilles de correction par les coordonnateurs de programme. Axées sur des préoccupations communes telles la rétention des étudiants dans le programme, les réunions pédagogiques entre les enseignants sont devenues plus formelles et fréquentes.

L'Académie a demandé au ministère de l'Éducation d'approuver sa dernière révision du programme. Le programme révisé comportera 1260 heures de formation donnant 41 2/3 unités. Il sera mieux ajusté aux critères de la Société des designers intérieurs du Québec (sdiq) et comportera une spécialisation résidentielle et commerciale.

La Commission estime que ces actions devraient contribuer à améliorer la qualité du programme conduisant à l'aec en *Design d'intérieur*. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard de la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président